

M. PEARSON: Monsieur le président, est-ce parce que le gouvernement a décidé de ne pas munir nos troupes à l'étranger de ces armes tactiques, ou bien est-ce parce qu'ils nous faudrait obtenir ces armes des Etats-Unis et que la loi américaine ne nous le permet pas?

M. PEARKES: M. Pearson sait, je crois, que les Etats-Unis ont dit qu'ils mettraient des armes nucléaires à la disposition de différents pays advenant le cas où il serait décidé d'employer des armes nucléaires. Ils songent à constituer des réserves d'armes nucléaires qui seraient placées à différents points stratégiques sous commandement américain en Europe. Ces réserves seraient en possession des autorités américaines et ne seraient pas mises à la disposition des pays européens sans que les Etats-Unis l'autorisent.

M. PEARSON: Par conséquent, monsieur le président, les parties nucléaires de certaines armes en Europe doivent rester en possession des Etats-Unis qui, présume-t-on, les rendraient disponibles dans certains cas d'urgence, mais non dans d'autres circonstances à cause de la loi américaine.

M. PEARKES: Je crois comprendre que telle est la situation.

M. PEARSON: Et donc, à cause de la loi américaine, il est impossible que ces armes soient mises à la disposition des forces canadiennes pour leur instruction?

M. PEARKES: Je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit là la bonne interprétation. Les forces canadiennes sont sous le commandement des forces britanniques en Europe. Bien qu'elles soient sous les ordres du commandant de la division britannique, elles forment une brigade indépendante en ce qui concerne les opérations. Les américains ont le monopole des armes nucléaires en ce moment.

M. PEARSON: Monsieur le président, je voudrais demander au ministre s'il a des observations à faire en ce moment sur le projet de modifier la loi des Etats-Unis sur les armes atomiques de façon à permettre de passer des pièces d'armes nucléaires à tout pays déjà avancé dans le domaine de la production de ces armes, mais à défendre de livrer à tout autre pays, sans excepter le Canada, des pièces de la plupart des armes atomiques, ou même d'armes non atomiques susceptibles d'être adaptées plus tard à des armes nucléaires.

M. PEARKES: Je crois qu'il ne serait pas convenable même de commenter un projet de loi visant à modifier une loi dans un pays étranger.

M. PEARSON: Ma seule raison de poser cette question est que cette loi des Etats-Unis,—ce n'est pas encore une loi mais une proposition de loi présentée au Congrès,—aura un certain effet sur notre coopération militaire avec les forces américaines en Europe et sur notre continent. Je me demandais si le ministre voudrait exprimer une opinion susceptible d'avoir un effet sur l'étude de cette loi à Washington.

M. PEARKES: Je crois que les vues du Gouvernement sur la possibilité de l'adoption de cette loi seront communiquées au Gouvernement des Etats-Unis. Il ne conviendrait pas, je pense, que j'exprime une opinion sur cette question à une séance ouverte au public.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, je crois comprendre qu'il n'y aura pas d'exercices divisionnaires à Gagetown cette année et je me demande pourquoi la coutume a été changée.

M. PEARKES: Je crois avoir expliqué précédemment que l'instruction de l'armée canadienne est maintenant fondée sur l'instruction de groupes de brigade. Notre instruction se faisait par division depuis plusieurs années, mais toutes les armées orientent maintenant leur instruction vers le groupe de brigade. C'est le système que nous adoptons pour notre instruction cette année.